



MAIRIE DE LONGVILLIERS
☎ 01.30.41.33.96
Numéro édité par la
Commission Bulletin Municipal
mairie.longvilliers@wanadoo.fr
<http://longvilliers.free.fr>

Vivre à Longvilliers

"Garde Champêtre" Infos

NOVEMBRE 2013

Marc ALLES, Maire de Longvilliers

et les Conseillers Municipaux

ont le plaisir de vous convier aux vœux du Maire qui seront suivis
d'un verre de l'amitié le :

Samedi 25 janvier 2014 à 11H30 en Mairie de Longvilliers.

Les nouveaux habitants sont les bienvenus.

Venez nombreux.



ÉLECTIONS MUNICIPALES ET EUROPÉENNES

Une dernière permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu le Mardi 31 décembre 2013 de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Celle-ci vous donnera le droit de vote à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civiques et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes. Liste des pièces à fournir en mairie.

Prochaines Élections

❖ **23 et 30 mars 2014** Élections municipales
(Durée de mandat : 6 ans)

❖ **25 mai 2014** Élections européennes
(Durée de mandat 5 ans)

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Les travaux de réalisation du Plan Local d'Urbanisme avancent. Après une vingtaine de réunions, le groupe de travail constitué de la commission urbanisme, des services de l'État, du Parc Naturel Régional et du chargé d'Étude (Gilson) ont bien progressé. Plusieurs étapes ont été franchies :

- Élaboration du Projet d'Aménagement et De Développement Durables (PADD).
- Débat du projet PADD en Conseil Municipal.
- Deux réunions publiques d'information.
- Réunions des Personnes Publiques Associées (PPA).

Étapes à venir :

- Arrêt du PLU et bilan de la concertation.
- Envoi du dossier aux différents services durant trois mois.
- Enquête publique.
- Approbation par le Conseil Municipal.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de consulter les documents en mairie.

Afin de recueillir votre avis, nous avons mis à votre disposition un registre en mairie dans lequel vous pouvez faire part de vos questions, de vos remarques et aussi de vos suggestions. Ce registre est à votre disposition depuis le début de l'étude du Plu.



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Étaient présents : Ms ALLES, CHANCLUD, CRISTOFOLI, GEORGE, ZUMBIEHL, CORDIER et Mmes LEFEVRE, LACROIX. **Absents :** Mme DUPONT qui donne pouvoir à M. ZUMBIEHL, M. LECACHEUX qui donne pouvoir à Mme LEFEVRE et M. MAILLET. **Secrétaire de séance :** M. CRISTOFOLI.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Adhésion à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion. Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 14 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

Délibérations adoptées à l'unanimité :

Décision Modificative au Budget Primitif 2013-M14 (communal): Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : Au BP 2013 un montant estimatif de 4500€ avait été inscrit. Par courrier du 6 août, M. le Préfet nous informe du montant définitif de la répartition du FPIC pour les communes membres de la CCPFY. Longvilliers doit verser 6 008€. Il convient de modifier le Budget comme suit article 022 (Dépenses imprévues) : - 1 508€ et article 73925 : + 1 508€.

DM au BP-M14 virement au BP - M49 (assainissement) : Dépenses imprévues - 2600€ et versement au M49.

Modification du BP-M49 2013 :

Reprise d'amortissement 2012 frais d'étude reconstruction de la station d'épuration de La Bête: Les travaux n'ayant pas commencé, la trésorerie demande de ne pas amortir les études. Le BP 2013 est modifié comme suit : chapitre 040 article 28031 : - 408.63€ et chapitre 042 article 7811 : + 408.63€.

Intégration des frais d'étude station de La Bête en compte d'attente : les travaux n'ayant pas débuté, il faut placer ce montant en immobilisation en cours. Le BP est modifié comme suit : chapitre 041 article 2313 : - 12 259€, chapitre 041 article 2031 (frais d'étude) : + 12 259€.

Annulation de recette sur exercice antérieur : suite à un trop perçu de taxe d'assainissement en 2012. Le BP est modifié comme suit article 673 (titre annulé sur exercice antérieur) : - 2600€ et Article 748 (autre subvention d'exploitation) : + 2 600 €.

Ré-imputation budgétaire du coffrage de la bache - station de la bête : Le BP modifié comme suit : cha 041 art 21562 (matériel spécifique d'exploitation) : - 3 824.93€, art 217352 (bâtiment d'exploitation) : +3 824.93€.

Participation carte imagine'R-collégiens année 2013-2014 : la commune remboursera à 100% le montant de la carte imagine'r pour le transport des collégiens domiciliés à Longvilliers.

Approbation du règlement du cimetière intercommunal Longvilliers/Rochefort-en-Yvelines.

SIBSO (Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge) Engagement de la commune dans le contrat de bassin Orge Amont 2013-2018: Le contrat de bassin ne concerne qu'une petite partie de Longvilliers, côté Bouc Etourdi. Certaines aides ne seront pas attribuées en l'absence d'engagement.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe : Suite à la réussite à l'examen professionnel de Mme COUSIN, il faut créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe en prévision de sa nomination et supprimer le poste actuel d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade : le ratio de 100% des effectifs d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe pouvant être promu en qualité d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe pour l'année 2013, est voté, afin que Mme COUSIN bénéficie de l'avancement de grade.

Modification du régime indemnitaire applicable au personnel communal : Le régime indemnitaire détermine les conditions de versement des primes au personnel communal. Il y a deux primes IAT (Indemnité d'Administration et de Technique) et IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures). Par délibération du 24 mars 2005, il avait été voté des taux de coefficient pour le calcul global annuel de 3 pour IAT alors qu'il peut être compris entre 0 et 8 et de 2 pour l'IEMP alors qu'il peut être compris entre 0 et 3. Le Conseil Municipal fixe les coefficients soit 8 pour IAT et 3 pour IEM.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes :

Une nouvelle délibération doit être prise lors d'un renouvellement d'assemblée ou d'un changement de comptable. M. GILLOT a remplacé M. CACALY le 20 février 2013, comme comptable du trésor.

Adhésion à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion : Le CIG souscrit pour le compte des collectivités et établissements de la grande couronne de l'Île de France, un contrat-groupe d'assurance les garantissant contre tout ou partie des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (arrêt maladie, maternité, accident du travail etc...). Longvilliers adhère à ce contrat, hors il expire le 31 décembre 2014. Le principe de mise en concurrence intervient tous les 4 ans et est de plus en plus complexe (580 collectivités soit 35000 agents).

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subvention non retenues : L'Association des Paralysés de France délégation des Yvelines. Les restos du cœur section de Les Clayes-sous-Bois. La ligue contre le cancer.

Rapport annuel sur la qualité de l'eau : distribuée par notre commune fondé sur les résultats du contrôle sanitaire effectué au cours de l'année 2012 et élaboré par la Délégation Territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France.

SICTOM : le rapport d'activités du SICTOM pour l'année 2012 présenté lors du comité syndical du 3 juillet 2013 accompagné du Compte Administratif 2012 sont en mairie et disponibles pour les conseillers municipaux.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2013

(suite)

Heures supplémentaires des secrétaires : M. Cristofoli soulève le problème des heures supplémentaires réalisées par les secrétaires, il s'étonne que depuis de nombreuses années ce temps de travail passé en plus n'est jamais été payé. Il demande que ces heures supplémentaires effectuées soient rémunérées. La majorité des membres présents est en accord avec cette demande. On entend par heures supplémentaires, les heures travaillées au-delà du temps de travail prévu dans le contrat.

Informations :

- **CCPFY : Nouvelles modalités de représentativité au sein du Conseil Communautaire** votées en conseil communautaire du 24 juin 2013: Effectif total de 68 conseillers communautaires : Rambouillet 18, Saint-Arnoult-en-Yvelines 4 et chacune des autres communes 2 conseillers communautaires.
Direction Départementale des Territoires : Application du Droit des Sols (ADS) les services ne seront plus en mesure d'instruire les déclarations préalables à compter du 1^{er} juillet 2014.
- **Modification du Taux de travail à temps partiel** pour Mme Paintendre qui exerçait son emploi à 50% de la durée réglementaire du travail, soit 17H30 hebdomadaire. M. le Maire, compte tenu des horaires réalisés propose de passer ce taux à 70% de la durée réglementaire, soit 24H30 hebdomadaire.
- **Prolongation du contrat de saisonnier** pour M. SERAFINI Patrice jusqu'au 31 décembre 2013.

Questions :

- Mme LEFEVRE : dégradation du lavoir de Saint Fargeau. Mme Lefèvre souhaite que le patrimoine de la commune soit entretenu. M. Chanclud confirme que notamment au niveau des dalles, il se détériore une demande de subvention sera adressée au PNR en prévision des réparations. Il faudra prévoir sa réfection au prochain budget. M. Cristofoli souhaite qu'un arrêté d'interdiction d'entrée soit établi. M. Chanclud propose de fermer la porte d'accès avec un cadenas.
- Mme LEFEVRE résume la journée du patrimoine du dimanche 15 septembre à l'Eglise de Longvilliers. Elle s'est très bien déroulée, quatre-vingt-cinq personnes sont venues dont M. le Curé. Il est précisé qu'une brochure résumant le diaporama réalisé à l'occasion de cette journée sur le thème Autour du Plessis Mornay, sera éditée comme l'année précédente et disponible en mairie.
- M. CRISTOFOLI : fait état d'odeurs pestilentielles au Hameau de Petit Plessis. M. Alles rappelle qu'il a été procédé au nettoyage de l'intégralité du réseau d'eaux usées après avoir constaté à l'occasion d'un contrôle spécifique précédent que le réseau était obstrué par des racines à hauteur du N°5. De plus les pompes du poste de relevage ont été réglées de manière à démarrer plus souvent pour qu'il y ait moins de stagnation des boues. Aucune amélioration n'a été constatée à la suite de ces différentes interventions.
- Il y a deux éventualités possibles, 1° le traitement chimique des boues, 2° le dévoiement de la canalisation à travers les champs. M. Alles a demandé à la société AQUALTER d'établir un devis concernant ce procédé chimique où l'on injecte un produit au goutte à goutte pour neutraliser les odeurs.
- M. CORDIER : demande s'il existe un compte rendu du Plan Communal de Sauvegarde déclenché cet été. M. Alles constate que les réponses ont été moins importantes que lors du premier déclenchement. M. Alles propose de soumettre cette expérience aux pompiers de St Arnoult pour une analyse des points faibles et pouvoir procéder à une amélioration.
- M. CORDIER souhaite que le fournisseur d'accès du réseau de télécommunication soit informé de la dégradation de la réception au niveau du Hameau de Bouc Etourdi. Les autres conseillers confirment cette situation dans tous les autres hameaux.
- M. CHANCLUD présente au Conseil Municipal un résumé des différentes entrevues avec la société EACM, spécialiste des carrières. Suite à différentes études de sol, ils ont identifié cinq zones sur la commune, intéressantes par leur proximité à l'accès autoroute. Le Conseil Municipal ne souhaite pas dénaturer le paysage de la commune.

La séance est levée à 22H50.

BUS SCOLAIRES

Nous avons appris quelques semaines après la rentrée scolaire, que la desserte de l'arrêt « Le Reculet » par la ligne 29 avait été supprimée par manque de fréquentation. Suite aux réclamations, l'arrêt a été remis en service et desservi par le bus de la ligne 3. Le Syndicat des Transports d'Île de France organise les transports, mais ce sont des entreprises privées qui assurent l'exploitation des lignes. Si après comptage, il s'avère que le nombre de voyageurs n'est pas suffisant, l'entreprise peut supprimer l'arrêt, voire la desserte. Ce genre d'incident peut se produire lorsque les parents décident trop fréquemment d'accompagner leurs enfants directement à l'école. Cette suppression les prive eux-mêmes et les autres familles de ce service très utile à tous.

Dans l'intérêt de tous, nous conseillons donc aux parents d'éviter de conduire directement les enfants à l'école afin de conserver les arrêts et dessertes sur les différents hameaux de Longvilliers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort ☎ 01 30 41 33 96
☎ 09 64 38 87 19 📠 01 30 41 46 18

La Mairie est ouverte au public :

- **le mardi de 14h 00 à 17h00**
- **le jeudi de 14h00 à 17h00**
- **le samedi de 9h00 à 12h00**

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir:

- ◆ Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- ◆ Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm
- ◆ Un justificatif de domicile
- ◆ Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- ◆ Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'utilisateur devra acquitter un droit de timbre de 25 euros. Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE : SUR RENDEZ-VOUS

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis après midi de 13h30 à 17h45 et les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45 et les vendredis et samedis matin. Contact : 01 30 88 25 30

➤ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS et d'ÉQUIPEMENT DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET sensibilise les élèves et les usagers au port de la ceinture de sécurité.



« En partenariat avec les services de la Police et de la Gendarmerie et les transporteurs, des contrôles vont être effectués, à titre de sensibilisation et de prévention, sur le respect du port de la ceinture de sécurité dans les autocars et ceci jusqu'au 31 décembre 2013 ». Le syndicat attire l'attention sur le fait que les contrôles avec verbalisation suivront cette période d'information sur toutes les lignes du réseau de bassin du SITERR et rappelle la législation en la matière: Par décret du 9 juillet 2003 (J.O. du 10/07/2003), le port de la ceinture de sécurité est rendue obligatoire pour tous les usagers dans les autocars qui en sont équipés ». Les passagers non respectueux de ce décret sont passibles d'amendes depuis le 1^{er} janvier 2013 pouvant atteindre 135,00€.

"SYSTÈME D'ALERTE DES VOYAGEURS"

Un service d'alerte est ouvert pour tous les usagers du réseau du SITERR, uniquement en cas de perturbations importantes (intempéries, grève, incident grave de la circulation).

Pour s'abonner, les voyageurs doivent accéder au site internet suivant: <http://siterr.cityway.fr/>

Cet abonnement concerne l'alerte par SMS ou par mail pour la ou les lignes souhaitées. La procédure d'abonnement du voyageur est simple en se laissant guider sur le site.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Le vendredi 11 octobre 2013 ont eu lieu les élections des délégués de parents d'élèves.

Parents élus à l'école Maternelle de Longvilliers

- M. ROSSIGNOL Rudy (titulaire)
- Mme DO CARMO Cristel (titulaire)
- Mme ARMAND Aude (suppléante)
- Mme CAILLEAU Fabienne (suppléante)

Parents élus à l'école Élémentaire de Rochefort-En-Yvelines

- Mme DAVERDIN Corinne (titulaire)
- Mme PRUVOST Estelle (titulaire)
- Mme MARCOT Jacqueline (titulaire)
- Mme CAILLARD Stéphanie (titulaire)
- Mme LACROIX Fabienne (suppléante)
- M. de CHALENDAR Gaël (suppléant)
- Mme PARMENTIER Virginie (suppléante)

Les délégués de parents d'élèves participent aux conseils d'école, de classe et d'administration des établissements. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre parents d'élèves et enseignants.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE ROCHEFORT (S.H.R)

1914 – 2014



L'an prochain, c'est le centenaire du début de la première guerre mondiale qui durera quatre ans. Pour illustrer cette période, la Société Historique de Rochefort en Yvelines, recherche tout document ou objet si rapportant : correspondances, photographies, médailles, citations, vêtements militaires...

Vous avez des souvenirs d'un grand père, arrière grand père, oncle... Faites-vous connaître en contactant la présidente de la Société Historique de Rochefort :

Madame Maillebouis
32 Chemin sous la Ville 78730 - Rochefort en Yvelines
Tel : 01 30 41 34 38

La Société Historique, vous remercie à l'avance de vos prêts, qui vous seront restitués après mémorisation.

LES AMIS DES ÉCOLES

L'association « Les Amis des Écoles » organise des manifestations tout au long de l'année pour récolter des fonds pour la coopérative scolaire. Elle permet ainsi aux enfants des écoles de Longvilliers et Rochefort de bénéficier d'activités diverses dans le cadre de l'école. Toutes ces sorties, ces animations et ces rendez-vous festifs ne sauraient exister sans l'investissement actif des parents / grands-parents bénévoles de l'association.

Vous souhaitez rejoindre l'association pour aider à l'organisation des manifestations ou préférez plutôt donner un coup de main de manière ponctuelle (tenue d'un stand...)?

Contactez-nous sur

amis-des-ecoles@outlook.fr



UNION ROCHEFORT – LONGVILLIERS



Les prochains rendez-vous :

RENCONTRES EN POESIE ET CHANSONS

Vendredi 06 décembre 2013 à 20h30 -

Bibliothèque de Rochefort.

"Le Feu, le Vent" sont les thèmes retenus pour cette prochaine rencontre.

Contacts :

Pierre Lorit - 01 30 41 93 43 -

zoelorit@wanadoo.fr

Albine Pinsel - albine.pinseel@laposte.net

RANDONNÉE PÉDESTRE NOCTURNE :

Samedi 7 décembre 2013 au profit de l'AFM TÉLÉTHON

CULTURE & DECOUVERTES

Jeudi 12 décembre 2013 : Lycée Hôtelier Guillaume Tirel - La Manufacture des Gobelins.

Jeudi 16 janvier 2014 : Cinémathèque, Palais de la Porte Dorée.

Jeudi 13 février 2014 : La Conciergerie – le Palais de Justice.

EXPOSITION

Exposition Depardon : jeudi 30 janvier 2014 au Grand Palais.

Contacts :

Danièle Barthelèmy - 01 30 41 34 94 -

danybarthel@gmail.com

Françoise et Michel Moulin - 01 30 47 58 44 -

famou78@gmail.com

Michèle Large - 01 30 41 37 45 -

Informations SICTOM / SITREVA

SICTOM de Rambouillet (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)
SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets)

Déchèteries - Carte d'accès aux déchèteries

La carte d'accès aux déchèteries est obligatoire depuis le mois de Septembre 2010.

Pour ceux qui ne l'auraient pas, s'adresser à la Mairie ou à la déchèterie.

Rappel : Déchèteries - Jours de fermeture des déchèteries de Saint Arnoult et Bonnelles

Déchèterie de Saint Arnoult : RD 988 Route d'Ablis 78 730 - Tel : 01 30 41 41 33.

Fermée le mardi et le mercredi.

Déchèterie de Bonnelles : Route de Villevert - 78 660 Tel : 01 30 88 46 15.

Fermée le lundi, mardi, dimanche.

Les déchèteries sont ouvertes en semaine de 9h00 12h45 et de 14h00 à 17h45, le dimanche de 9h00 12h45.

Pendant la période des fêtes de fin d'année

Ramassage des ordures ménagères :

Le ramassage du mercredi 25 décembre 2013 est reporté au samedi 28 décembre 2013.

Le ramassage du mercredi 1^{er} janvier 2014 est reporté au samedi 4 janvier 2014.

Ramassage des Emballages-journaux-revues-magazines : le ramassage sera bien effectué le Vendredi 20 Décembre 2013.

Fermeture des déchèteries : les déchèteries seront fermées entre Noël et le jour de l'An, soit du mardi 24 décembre 2013 à 13h00, au mercredi 1^{er} janvier 2014 inclus (attention aux jours de fermeture des déchèteries).

A partir du 2 janvier 2014, les déchèteries reprennent leur activité aux jours et horaires habituels.

PETIT RAPPEL

Plantations le long de la voie publique

Dans un souci de sécurité (chute de branches,...) et de bonne visibilité, la loi impose aux riverains de la voie publique, le respect de certaines distances pour leurs plantations.

Si le propriétaire ne respecte pas les distances ou hauteurs exigées, l'Administration peut, après mise en demeure, demander à ses agents de faire le nécessaire aux frais de l'intéressé.

Toutes les règles de plantations, distances, hauteurs ont été rappelées dans le bulletin "Vivre à Longvilliers" de septembre 2012, et sont disponibles en mairie.

Nous avons constaté que certaines haies étaient mal entretenues, et pouvaient gêner :

- la circulation des piétons, cyclistes
- la visibilité des véhicules (cas des cars notamment)
- ou leur circulation (cas des camions poubelles).

Merci donc aux intéressés de prendre les dispositions nécessaires.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie sur la commune de Bonnelles et Rochefort-en-Yvelines pour accéder au hameau de La Bête sont terminés.

Concernant la réalisation des caniveaux sur la Voie Communale n°2 partant de la Route Départementale 149 en allant vers le hameau du Bouc Etourdi, sont sur le point de débiter. Compte tenu de la saison, ils seront malheureusement soumis aux conditions climatiques.

Des travaux d'entretien seront entrepris sur les bas-côtés en direction du Rouillon (hameau de Dourdan).

Les travaux sont réalisés et financés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Plaines et Forêt d'Yvelines.

SALON ADREP ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le salon de l'enseignement supérieur ADREP aura lieu les 24 et 25 janvier 2014 à l'espace CHAMPERRET (porte de Champerret Paris 17^{ème}).

Tous les salons Etudiants :

www.letudiant.fr/études/salons.html

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Pour gagner du temps, envoyez vos documents à l'adresse unique. Une seule adresse à retenir :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
78085 Yvelines cedex 9

JEUNES VIOLENCES ÉCOUTE

Animé par des professionnels qualifiés, ce dispositif permet d'être à l'écoute des jeunes victimes de violences afin de rompre leur isolement, de les orienter vers des structures spécialisées et d'aider les parents à aborder les difficultés rencontrées face aux phénomènes de violences.

Contact : **0808 807 700** ou JeunesViolencesEcoute.fr

FIN D'ANNÉE POUR LES AÎNÉS DE LONGVILLIERS (CCAS)

Sortie « Pomme et chocolats » le samedi 7 décembre.

Bienvenue à tous ceux qui seront avec nous ce premier samedi de décembre pour un déjeuner festif et « terroir » au mythique hôtel « Tatin » à Lamotte Beuvron. S'ensuivra la visite guidée de la chocolaterie "Max Vauché" à Bracieux
Départ 10H30, Mairie de Longvilliers.

Colis de Noël le samedi 14 décembre.

A ceux qui n'auront pas rejoint la sortie du samedi 7 décembre (voir ci-dessus) et se seront signalés (coupon réponse ou simple appel téléphonique) auprès de la mairie, les membres du CCAS proposent de porter à leur domicile le samedi 14 décembre le traditionnel renas de fin d'année avec un contenant surprise...

PROGRAMME DES FESTIVITÉS DES 6 CCAS

(Bonnelles, Bullion, Clairefontaine, La Celle les Bordes, Longvilliers et Rochefort)

- **dimanche 19 janvier 2014:** Galette des rois à Bullion (accès gratuit sur simple demande). Merci à tous ceux qui réservent leur place, de prévenir assez tôt en cas de désistement car l'organisation d'une telle invitation, gratuite pour tous, requiert de l'énergie et de l'argent qu'il serait dommage de gâcher.
- **jeudi 13 février 2014:** Théâtre « les chevaliers du fiel » (déjà dans vos boîtes aux lettres) modalités d'inscription disponibles en mairie (départ 17h45 à la mairie).
- **jeudi 6 mars 2014:** visite du château de Chantilly ou Chambord (à préciser).

LES RESTOS DU CŒUR DE DOURDAN

La prochaine campagne des restaurants du cœur débutera le **lundi 25 novembre 2013**. Les restos du cœur fonctionneront les lundis, mercredis, et samedis de 9h à 11h à **la Croix St Jacques, rue des Provinces, Bâtiment Vexin, porte A**. Munissez-vous de tous les documents permettant de considérer votre situation. **Tél : 01 60 81 08 48**.

LES RESTOS DU CŒUR DE RAMBOUILLET

Début de la campagne 2013-2014 le **26 novembre de 9h à 11h**. Distributions alimentaires les **mardis de 9h à 11h** et les **vendredis de 14h à 16h**. Les inscriptions, sur présentation de justificatifs de ressources et de charges, à l'adresse suivante : **18 rue Georges Clémenceau. Tél: 01 34 94 94 32**.

CALENDRIER DES FÊTES DE NOËL

LONGVILLIERS fait partie du Groupement paroissial de St Arnoult. Le calendrier des manifestations et célébrations de Noël 2013 est le suivant :

- **Marché de Noël :**
 - o le 14 décembre dans l'église de St Arnoult : de 10h00 à 18h30
(15h30 : concert par la Chorale de la Sté Musicale de Saint Arnoult)
 - o le 15 décembre de 9h30 à 13h00 (interruption pendant la messe)
- **Célébration pénitentielle :**
 - o le 19 décembre à 20h30 à St Arnoult
- **Mardi 24 décembre : Nuit de Noël :**
 - o à 19h00 à l'église de St Arnoult (Messe et Veillée)
 - o à 20h00 à l'église de Bullion (Messe et Veillée)
- **Mercredi 25 décembre : Jour de Noël**
 - o à 11h00 à l'église de St Arnoult
- **Mercredi 1^{er} janvier 2014 :**
 - o à 11h00 à l'église de St Arnoult

Le Père André-Jules BASSONON, curé du Groupement paroissial, le Père VILLAINÉ, au presbytère de Clairefontaine, et tous les responsables du Groupement, vous souhaitent de très bonnes fêtes de NOËL et Nouvel An, en famille, avec des amis, des voisins, dans la joie et dans la paix.

CONCERT de NOËL

Le **15 Décembre à 17h00 à l'Église de Longvilliers**, vous pourrez assister gratuitement à un concert de Noël. La chorale les « Poly'sons » vous proposera des chants traditionnels.

BONS DE CHAUFFAGE 2013 – 2014

Une aide financière est proposée aux personnes âgées non imposables afin de les aider à supporter le coût de leur facture énergétique. Cette aide de 215 euros, sous forme d'un virement administratif leur sera attribuée sur simple demande et présentation de la feuille d'imposition en cours.

SICTOM

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert : **0800 49 50 61**

Le SICTOM de Rambouillet a désormais un site internet : www.sictomregionrambouillet.com

LES RENCONTRES AMICALES DES AMIS DE LA LETTRE FLEURIE



Au cours de l'atelier du **mardi 26 novembre** un petit groupe de volontaires a préparé les décorations de Noël, qui seront mises en place dans les prochains jours. Appel aux bonnes volontés...Contact : 06 20 50 02 97.



Dans la série « Mieux vaut prévenir que guérir » les pompiers de Saint-Arnoult aborderont le sujet « Les accidents domestiques » le **jeudi 5 décembre**. La rencontre sur l'initiation au secourisme du 7 novembre dernier fut pour chacun très instructive quant aux règles élémentaires du secourisme, trop souvent ignorées.

Le programme des futures rencontres sera dévoilé dans le Bulletin de janvier. Déjà retenir les dates des jeudis 9 janvier, 6 février, 6 mars et 3 avril au salon de thé Natur'L à Rochefort en Yvelines, de 16h00 à 18h00.

Consultez le site de l'association " Les amis de la lettre fleurie" via le moteur Google par exemple.

Idées de sortie

Evénement	Date	Lieu	Informations/renseignements
Animations autour de la ferme	décembre	Rambouillet	http://www.bergerie-nationale.educagri.fr
Concert de Noël	8 déc 14 h et 17 h	Rambouillet, Le Nickel	Gratuit sur réservation 01.30.41.73.83
Théâtre en famille	dim 8 déc	Gif-sur-Yvette	01 70 56 52 60 5,5/10,5 €
Fête du jeu	sam 14 déc	St-Rémy lès Chevreuse	01 30 47 45 68 entrée libre
Marché de Noël	15 et 16 déc	St-Arnoult-en-Yvelines	
Concert "Noël à St Petersburg	15 déc 17 h	Dourdan Église Saint-Germain	Tarif : 14, 11,50, 7 et 3€ Office de tourisme - 01 64 59 86 97
Chorale de Noël	15 déc 17 h	Eglise de Longvilliers	
Contes en famille	ven 20 déc 20h	Gif-sur-Yvette	01 70 56 52 60 5,5/10,5 €
Marché de Noël	lun 23 et mar 24 déc	Clairefontaine	
Patinoire	mois de décembre	Rambouillet	lun, mar, mer, jeu et dim : 10 h-19 h. ven et sam 10 h - 20 h

ATTENTION AUX ARNAQUES !

En ce temps de crise, les escrocs ne manquent pas d'imagination : faux policiers, faux agents EDF (casque blanc) peuvent se présenter à votre domicilede multiples appels téléphoniques commerciaux vous proposant de faire des économies d'énergie (chauffage, huisseries....) prétextant la mise en conformité. C'est ainsi que prétextant la loi, des particuliers ont accepté la pose de détecteurs de fumée et carbone pour une somme supérieure à 350 euros alors qu'un détecteur coûte environ 20 euros. Ces abus sont très fréquents auprès des personnes fragiles. Nous avons l'habitude de nous méfier des cambrioleurs, les médias le signalant quotidiennement. Un petit rappel est nécessaire : **L'ESCROC**.

Il se présente à votre domicile, est souvent très charmant, élégant, bonimenteur, c'est-à-dire : son discours est habile et trompeur pour vous flatter, vous séduire et surtout vous convaincre d'acheter son produit très onéreux!!! et vous faire signer des contrats abusifs.....,

Vigilance, vigilance, parlez-en avec vos proches ou vos voisins avant toute décision.